

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 21 MAI 2012
DELIBERATION N°2012-35

OBJET : Composition de la commission du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la composition de la commission du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Fait à Tours, le 22 mai 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT